

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du  
Conseil d'administration en date de ce jour  
Bayonne le 12 juillet 2022

Le Président,



Antoine CURUTCHARRY

## REGIE AUTONOME

### CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

#### PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 24 JUIN 2022

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme PINATEL ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à M. CURUTCHARRY

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION** :

M. NICOULEAU, Directeur Général

Mme LECUSSANT, Directrice adjointe Arts de la scène

M. GUALLAR, Responsable administratif et financier

M. GAVAZZI, Chargé de mission Droits culturels et Handicap

M. TEILLAGORRY, Responsable technique

Mme ELICEIRY, Assistante de direction

M. BARDON, Chargé de production OSPB

Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 9 h 00 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

M. CURUTCHARRY présente Christian IBARBOURE, nouveau membre du conseil d'administration, élu à la culture à la Mairie d'Ustaritz. Il vient remplacer Paxkal INDO, démissionnaire en début d'année.

Un tour de table est effectué afin que chacun se présente à lui.

**O/J N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2022**

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2022.

**O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**O/J N° 3 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY demande à M. GUALLAR de faire une synthèse de présentation.

M. GUALLAR explique que ces résultats sont connus car ils ont fait l'objet d'une reprise au moment du vote lors de la présentation du budget primitif.

Pour le conservatoire, il y a un excédent de 249 825,11 € en section de fonctionnement et un excédent de 145 291,72 € en investissement. La M14 oblige à inclure dans l'analyse du résultat en investissement les restes à réaliser c'est-à-dire un solde négatif pour nous de 121 869,02 € pour l'exercice 2021. Le résultat d'investissement après cumul des restes à réaliser est excédentaire de 23 422,70 € ce qui donne un résultat global de clôture excédentaire de 273 247,81 €.

M. CURUTCHARRY donne la présidence à Mme CASTEL et sort de la pièce.

Mme CASTEL prend la parole pour finaliser le vote.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 4 – FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY demande à M. GUALLAR de faire une synthèse de présentation.

L'orchestre n'a qu'une section de fonctionnement. Il présente un résultat déficitaire de 76 080,66 €.

Quand on regarde la présentation agrégée des 2 budgets sur l'ensemble de la régie, cela représente un excédent de fonctionnement de 173 744,45€.

Pour rappel, au budget 2021, il a été voté 141 000 € de dépenses imprévues destinées à anticiper les difficultés à venir sur le budget 2022. Le résultat 2021 se situe donc à peu près dans ce qui était prévu, voire un peu mieux.

M. CURUTCHARRY donne la présidence à Mme CASTEL et sort de la pièce.

Mme CASTEL prend la parole pour finaliser le vote.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 5 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU TRESORIER  
PAYEUR MUNICIPAL DE BAYONNE :**  
**- BUDGET PRINCIPAL – CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL**  
**- BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE**  
Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. GUALLAR explique que les comptes de gestion reprennent ce qui vient d'être voté avec les comptes administratifs.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 6 – ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OLIGATOIRE**  
Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY demande à M. GUALLAR des explications.

M. GUALLAR explique qu'il s'agit de mettre en application la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance en l'institution judiciaire.

Après avoir fait l'objet d'une expérimentation, une phase de médiation devient obligatoire avant tout contentieux concernant les décisions individuelles qui seraient défavorables. (Rémunérations, formations, aménagement des conditions de travail, etc.).

Il est nécessaire de choisir un organisme pour mener le cas échéant ces médiations, et le conservatoire souhaite opter pour le CDG64.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°7 : PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY expose les suppressions et les créations de poste puis demande quelques précisions à M. GUALLAR. Celui-ci explique que les suppressions sont dues à des départs à la retraite ou des nominations à des grades supérieurs.

M. CURUTCHARRY ajoute que les effectifs de tixistu ont augmenté par rapport à l'an dernier avec l'arrivée de Pauline LAFITTE. Mme LECUSSANT explique qu'effectivement, il y a non seulement des amateurs mais beaucoup de petits qui commencent. Il y aura un nouveau gruppetto à la rentrée avec eux.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 8 : CONVENTION-CADRE AVEC ICB ET IDB**  
Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que c'est un renouvellement de collaboration avec notamment le module ZABALA. Il demande à Mme LECUSSANT plus de précisions.

Mme LECUSSANT expose la collaboration avec IDB et le module ZABALA qui permet de faire venir des danseurs de différents groupes qui ont accès à des choses qu'ils ne voient pas forcément en temps ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 9 : CONVENTION AVEC LE THEATRE DU VERSANT**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que c'est un partenariat autour de séances pédagogiques et une participation dans les classes à Horaires Aménagés.

Mme LECUSSANT explique que le théâtre du Versant nous offre un lieu de production et une personne qui intervient en éducation artistique au sein de l'école du Braou.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 10 – REGIE AUTONOME : CONVENTION 2022-2025 AVEC LE LYCEE ANDRE MALRAUX - SEQUENCE D'ENTRAINEMENT DANSE 2022-2025**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY demande à Mme LECUSSANT d'expliquer le but de la convention des entraînements des danseurs.

Mme LECUSSANT dit qu'il est important que les danseurs, futurs professionnels puissent prendre des cours avec les compagnies. Il faut cadrer les absences de ces élèves au Lycée lors des présences des ballets. Cette convention permet de valider les sorties des élèves du lycée Malraux.

Mme MAROTEAUX en profite pour exposer le souci de logement pour ces élèves. Beaucoup de familles se rapprochent de l'association des parents d'élèves pour connaître les propositions d'hébergement. Mme LECUSSANT dit que lorsque les élèves choisissent l'option danse, ils peuvent loger au lycée Cantau qui fait beaucoup d'effort sur l'organisation. Un travail est mené avec TXIK TXAK pour le trajet de ces élèves. Mais il n'existe pas cette possibilité de logement pour les collégiens. Pour l'option musique, l'hébergement est plus simple car il se fait sur place à Cassin.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 11 – REGIE AUTONOME : CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE BILAKA**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que la compagnie BILAKA fait des ateliers au conservatoire et participe à des projets particuliers (type journée de la culture basque). C'est un partenariat stratégique avec cette compagnie montante.

Mme LECUSSANT rajoute que c'est une compagnie innovante qui apporte beaucoup à la danse basque au conservatoire. Les élèves ont la possibilité d'assister à leurs répétitions. Un nouveau projet voit le jour en parallèle de la journée de la culture basque en intégrant la musique et le théâtre. L'idée est de réunir tout ça afin de travailler sur tout le territoire.

Mme CASTEL ajoute que cette compagnie a passé un cap avec la création du spectacle Gernika qui a été présenté au théâtre Michel Portal et qu'elle est très enthousiaste de ce partenariat.

M. KORDIAN ajoute que le Malandain a également un partenariat avec eux et que c'est une chance pour le conservatoire car cette compagnie offre un nouvel élan. La danse prend toute sa place au Pays Basque avec une très bonne dynamique et ce partenariat ne sera que bénéfique.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 12– PERSONNEL : REGLEMENT INTERIEUR DE ORCHESTRE SYMPHONIQUE  
DU PAYS BASQUE - IPARRALDEKO ORKESTRA**

Rapporteurs : M. CURUTCHARRY – Mme CASTEL

M. CURUTCHARRY demande à Mme CASTEL de prendre la parole car il a souhaité répartir les rôles des 2 vice-présidentes. Mme CASTEL s'occupera ainsi davantage de l'OSPB et Mme ECHEVERRIA du personnel du conservatoire (CT, etc.)

Mme CASTEL explique donc que le document n'a pas été modifié pour cette nouvelle année.

M. CURUTCHARRY rajoute que la mission conseil qui accompagne l'orchestre n'a pas rendu ses conclusions. De ce fait, dans cette attente, il était difficile de changer le règlement pour l'instant, d'où la reconduction du même texte pour une année supplémentaire.

Il profite de ce point pour parler de la mission qui à ce jour propose 2 issues, exposées au dernier conseil. Une réunion a eu lieu en mai mais n'a pu aboutir. Il y aura donc une nouvelle réunion et M. CURUTCHARRY tiendra les membres du conseil informés de l'avancement.

Mme MAROTEAUX profite de ce point pour évoquer le problème des reports de cours qui sont du fait des répétitions des musiciens de l'orchestre qui sont également professeurs. Les parents sont avertis trop tardivement. M. CURUTCHARRY demande si l'information pourrait être donnée aux familles à la rentrée. M. NICOLEAU dit qu'on connaîtra plus ou moins le planning des répétitions à la rentrée. Mais un regard supplémentaire sera fait sur les reports qui sont faits actuellement individuellement par les professeurs.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 13 – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE : TARIFS DE LA SAISON 22-23**

Rapporteurs : M. CURUTCHARRY– Mme CASTEL

Mme CASTEL fait la présentation des tarifs de la saison 2022/2023 de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque (OSPB) en détaillant les 3 types de tarifs.

Elle expose la nouveauté des 2 formules d'abonnements et M. NICOLEAU rajoute qu'après un échange avec l'Association des Amis de l'OSPB, ces 2 formules sont proposées pour fidéliser au maximum sur tout le territoire pour un large rayonnement. C'est une expérience pour voir si le taux de remplissage augmentera.

Mme MAROTEAUX demande qui sont les « jeunes ». Mme CASTEL répond que ce sont tous les jeunes de moins de 22 ans.

Mme MAROTEAUX demande à M. MATON si une communication pourrait être faite à l'Atabal en ce sens pour faire venir davantage de jeunes. M. MATON lui dit que cela pourra être fait bien qu'il doute de l'effet de l'action car les jeunes de l'Atabal ne participent pas forcément déjà aux concerts proposés par l'Atabal.

M. GAVAZZI revient sur le prix « accessibilité » qui était une demande des publics concernés qui disposent souvent de peu de moyens. Il demande à ce que le terme « accompagnateur de mal-voyants » soit remplacé par « accompagnateur d'une personne en situation de handicap ».

Mme CASTEL demande à M. BARDON d'apporter des précisions sur le tarif PICCOLO.

M. BARDON explique donc que le réseau des écoles de musique du Pays Basque bénéficiera de ce tarif aligné au tarif réduit.

Mme CASTEL conclut en parlant des tarifs spécifiques des concerts en partenariat avec la Ville de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

## Points d'information

1/ Mme CASTEL évoque la prochaine saison de l'OSPB qui fera 37 levés de rideaux sur 2022/2023 sur tout le territoire. Les concerts auront lieu le vendredi à 20h pour une cohésion avec la Scène Nationale. Il y aura des temps de médiation scolaires avant les concerts.

M. RIVEST reviendra pour cette nouvelle saison après le succès qu'il avait eu sur la saison 2021/2022.

Il y aura 5 concerts symphoniques avec de belles têtes d'affiches, 1 ensemble zéro avec de l'électro-acoustique. Les chœurs seront réintégrés cette année.

La nouveauté vient des « Nuits couchées » qui auront lieu en juin. C'est un partenariat avec l'ESAPB et la SNSA : des échanges en fin d'après-midi, puis un dispositif électro-acoustique où les gens seront couchés, un réveil en acoustique au violon et petit-déjeuner. Mme MAROTEAUX demande si le concept est nouveau et M. NICOULEAU lui répond que ça existe déjà par ailleurs.

2/ M. CURUTCHARRY informe que la rallonge de subvention de la CAPB va être présentée au Conseil Communautaire de la CAPB le lendemain.

3/ M. CURUTCHARRY dit que le site de Saint Jean de Luz n'existera plus à la rentrée 2023. L'antenne d'Hendaye va être étoffée avec la construction d'un nouveau bâtiment. Les 54 enfants de Saint Jean de Luz vont devoir être reclassés. Une information va être envoyée aux familles concernées. Un dialogue est en cours avec la Mairie mais il n'y a pas de solutions à ce jour. Il y a également un dialogue en cours avec l'école de musique de Saint-Jean-de-Luz. En attendant, il n'y a pas de recrutement sur le site de Saint Jean de Luz.

4/ Mme ECHEVERRIA expose les résultats du Comité Technique qui a eu lieu le 3 juin. Les représentants du personnel ont présenté les résultats d'un questionnaire qu'ils ont proposé anonymement au personnel sur le bien-être au travail. Ils ont transmis les remarques des agents telles qu'elles ont été données. Elle souligne 2 choses : le manque de communication et le manque de reconnaissance. Il n'y a pas de lieu pour se réunir, le manque de communication est non seulement avec la hiérarchie mais entre eux. Les statuts différents des agents sont un réel problème. Elle dit qu'il va falloir réfléchir aux problèmes exposés : frais de transport, tickets restaurants, passage hors classe, besoins matériels, régime indemnitaire, etc.

Elle dit que cette enquête est très intéressante et que l'initiative est très bien. Il va falloir maintenant agir pour trouver des solutions afin que le personnel se sente bien au sein du conservatoire.

M. CURUTCHARRY demande donc aux membres du conseil de valider l'enclenchement de cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 11 H 00.

La secrétaire de séance,  
Maite ECHEVERRIA

